

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 AVRIL 1902.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1902.

*(Voir les nos 4, 68 et 100, session de 1901-1902, de la Chambre des
Représentants; et 39, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; HANREZ, Vice-Pré-
sident; ALLARD, BOËYÉ, CANTILLION, CAPPELLE et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1902, soumis à la Chambre des Représentants conformément aux prescriptions de la loi de comptabilité, s'élevait à fr. 133,781,106-78, en augmentation de fr. 3,050,536-70 sur celui voté pour 1901.

Cette augmentation est justifiée dans la note préliminaire jointe au Budget.

A la séance de la Chambre du 21 mars 1902, le Gouvernement a présenté, par amendement, deux articles nouveaux, nécessitant des suppléments de crédits à concurrence de fr. 195,373-33, savoir :

Fr. 63,085-83 pour intérêts et débours à payer aux Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est Belge du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés ;

Fr. 132,287-50 pour annuités à payer jusqu'en 1942 en vue d'assurer le service des obligations de la Société anonyme du Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Le Budget est ainsi fixé pour l'exercice 1902 à la somme de fr. 133,976,480-11, se décomposant comme suit :

Service de la dette proprement dite	fr. 88,944,977 92
Annuités diverses.	17,151,026 44
Rémunérations et pensions.	25,774,425 75
Intérêts sur cautionnements et consignations.	2,106,050 »

(2)

La Chambre des Représentants a voté le Budget à ce chiffre, par 92 voix contre 29 et 6 abstentions, en séance du 11 avril 1902.

Soumis au Sénat, le Budget a été envoyé à l'examen de votre Commission des Finances et des Travaux publics.

Votre Commission, par 5 voix contre 2, a donné son adhésion au Budget, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

Elle a l'honneur, Messieurs, de proposer au Sénat l'adoption du Budget.

Le Rapporteur,
EDMOND MESENS,

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.